



## Annonce prix inferieur après offre d'achat

Par **sucreroux2**, le **17/01/2014** à **22:49**

Bonsoir, nous avons fait une offre d'achat au prix annoncé par l'agent immobilier pour l'achat d'un fond de commerce, (112000€) or aujourd'hui nous avons trouvé une annonce du vendeur datant d'avant notre prise de contact pour la visite à 80000 € avons nous un recours? est-ce légal? nous avons écrit à notre agent pour lui faire remarquer, mais légalement si ils ne font pas de geste avons nous un moyen de se retourner. merci c'est urgent nous devons signer la semaine prochaine. [fluo] merci de vos réponses [fluo]